



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr : générale
30 décembre 2022
Original : anglais

93^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Thessalonique (Grèce), 30 novembre - 1^{er} décembre 2022

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Pages
Rapport	1--11
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. Conformément à l'article IV.2 du mandat du Bureau et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 93^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles s'est tenue à Thessalonique (Grèce) du 30 novembre au 1^{er} décembre 2022.

Participation

2. La réunion s'est déroulée en présence du Président du Bureau, Prof. Mehmet Emin Birpınar, accompagné de conseillers, ainsi que des Vice-Présidents : Dr Ibrahim Alarabi Munir (Libye), Mme Nataša Bratina (Slovénie), Mme Itziar Martin Partida (Espagne), M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie) et du Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine). Mme Anna Bobo Remijn (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (la Coordinatrice et le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance). La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9 h 30 (UTC+2) le mercredi 30 novembre 2022 par le professeur Mehmet Emin Birpınar, Président du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à sa deuxième réunion de l'exercice biennal et a remercié le Secrétariat et les membres du Bureau pour le travail accompli pendant la période écoulée. Il a souligné qu'il s'agissait de la deuxième Réunion du Bureau après la très réussie CdP 22, notant qu'elle était placée entre deux événements internationaux très importants, à savoir la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, et à cette fin, il sera très avantageux de relier les travaux du système PAM/PNUE-Convention de Barcelone avec ces processus internationaux.

4. La Coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Tatjana Hema, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la Réunion et a remercié le Président et les membres du Bureau pour leur participation, malgré le risque de COVID-19 qui n'est pas encore totalement écarté. Mme Hema a souligné que l'ordre du jour de la Réunion était très chargé, notamment en ce qui concerne l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la CdP 22 organisée à Antalya (Turquie) et dans l'entame des préparatifs de la CdP 23 qui se tiendra en Slovénie en décembre 2023.

5. La Coordinatrice a évoqué la participation du PNUE/PAM à la COP 27 de la CCNUCC et a indiqué qu'en marge de cette COP, elle avait rencontré le ministre slovène de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, M. Uroš Brežan, pour discuter de l'organisation de la CdP 23.

II Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED BUR.93/1. Le Bureau a approuvé l'inclusion au point 8 de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » d'une brève discussion sur la préparation de la CdP 23, ainsi que d'une discussion sur la mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique. L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en mars – octobre 2022

7. La Coordinatrice a présenté le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période mars-octobre 2022* » (UNEP/MED BUR.93/3) et le « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* » (UNEP/MED BUR.93/4). La

Coordonnatrice a également fait référence au « *Rapport des 47^e et 48^e Réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation de Fiches de projets* » présentés respectivement dans les documents UNEP/MED BUR.92/Inf.4 et UNEP/MED BUR.92/Inf.5.

8. La Coordinatrice a fait une présentation des évolutions et des progrès réalisés au cours de cette période considérée, en évoquant des réalisations spécifiques par rapport à chaque résultat des sept Programmes de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027 et en faisant des références croisées au *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période de mars à octobre 2022*, le cas échéant.

9. Le Président du Bureau a félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés et les efforts considérables déployés dans ce rapport. Il a suggéré au Secrétariat de s'efforcer, aux prochaines réunions, d'accompagner la présentation de diapositives PowerPoint, mettant en évidence de manière plus colorée et plus vivante les évolutions et activités spécifiques, comme des photographies de réunions et d'événements, des vidéos ou des images d'Aires marines protégées, qui pourraient être obtenues auprès des Composantes pertinentes du PAM. Les membres du Bureau ont soutenu cette proposition, tout en notant également que la structure de la présentation devrait suivre le flux du rapport, étant donné que celui-ci était très bien structuré et informatif.

10. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le document très détaillé du Rapport d'activité et pour l'ampleur des progrès réalisés au cours de la période considérée. Ils ont souligné, entre autres, le grand succès du MedPavilion lors de la COP 27 de la CCNUCC, où le PNUE/PAM était un des principaux coorganisateur. Ils ont également noté les efforts considérables déployés en matière de collaboration et de partenariats, l'excellent travail des Composantes du PAM et les contributions des parties prenantes aux travaux du PNUE/PAM. Ils ont souligné plusieurs événements réussis, notamment la 7^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines organisée à Tétouan (Maroc) du 18 au 21 octobre 2022.

11. Un membre du Bureau a mentionné un incident dans son pays en mars 2022 avec un pétrolier et a remercié le Secrétariat pour l'assistance technique fournie en temps opportun, tout en soulignant la réponse efficace des autorités tunisiennes.

12. Un autre membre du Bureau a remercié le Secrétariat pour la récente visite de la Coordinatrice dans son pays et pour les réunions bilatérales tenues avec deux ministres, ainsi que pour le soutien apporté à la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il a également noté les liens étroits avec les travaux menés dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (EUSAIR), dont le pilier sur la qualité de l'environnement est coprésidé par la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine. Il a par ailleurs fait savoir l'intention de son pays de créer une nouvelle Aire marine protégée en 2023.

13. La représentante de l'Union européenne, qui assistait à la 93^e Réunion du Bureau en tant qu'observatrice, a indiqué l'importance du travail du PNUE/PAM dans la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme Zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOx Med) et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, par le biais du projet EcAp MED III, pour l'atteinte d'un Bon état écologique en Méditerranée. Elle a évoqué la révision en cours de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE, le Plan d'action « Zéro pollution » de la Commission européenne, ainsi que la nouvelle loi européenne sur les emballages, qui sont tous liés au travail du PNUE/PAM.

14. La membre du Bureau de Türkiye a fait une déclaration soulignant que le paragraphe 65 (résultat 3.3) du Rapport d'activité contenait l'expression « mers d'Europe » et a suggéré que cette expression soit corrigée en « mers régionales entourant l'Europe », et a attiré l'attention du Bureau sur des occasions précédentes où cette expression proposée a été utilisée. Elle a également attiré l'attention de la Réunion sur une exposition très intéressante d'œuvres d'art qui a été réalisée au pavillon turc de la COP 27 de la CCNUCC ; les œuvres d'art ont été créées à partir de déchets collectés et utilisés à cette fin par l'artiste. Elle a émis la possibilité qu'une telle exposition soit organisée lors de la CdP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en Slovénie en

décembre 2023. Après une présentation de diapositives montrant ces œuvres d'art, la Réunion est convenue qu'il s'agissait effectivement d'une excellente idée à suivre.

15. La Coordinatrice a remercié les membres du Bureau pour leurs observations très positives et a ajouté que le Secrétariat a fourni un effort supplémentaire dans la préparation du *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* en incluant dans chaque paragraphe opérationnel des décisions de la CdP l'activité ou les activités pertinentes du Programme de travail selon le cas, en abordant également une observation du récent Rapport d'audit. Les membres du Bureau ont remercié le Secrétariat pour ces informations et ont demandé que cette inclusion se poursuive dans les futurs rapports.

16. **Conclusions:**

(a) Le Bureau exprime son appréciation pour le travail accompli au cours de la période mars-octobre 2022 tel que présenté par le Secrétariat, et sa satisfaction pour les efforts et les résultats obtenus jusqu'à présent grâce au travail intégré de l'Unité de coordination et des Composantes du PAM

(b) Le Bureau encourage les Parties contractantes à soutenir activement l'accroissement de la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, par exemple par le biais d'événements nationaux ou régionaux liés au mandat du PNUE/PAM

(c) Le Bureau encourage le Secrétariat et les Parties contractantes à participer aux forums et événements mondiaux et régionaux pertinents pour le PNUE/PAM et à présenter l'exemple et les meilleures pratiques de la Méditerranée.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

17. La Coordinatrice a informé la Réunion des progrès réalisés, tels que présentés dans le document UNEP/MED BUR.93/5 « *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives* », qui traite de l'état des contributions financières, du personnel et des questions administratives. Elle a souligné la très bonne situation financière, y compris des soldes des fonds, notant que l'impact exact du taux de change USD-EURO n'est pas encore très clair. Elle a évoqué le bon taux de contributions payées, en notant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur cette question et en ajoutant que plus de soutien sera apporté aux Parties contractantes qui rencontrent des difficultés, notamment l'Algérie, le Liban, la Libye et la Syrie. Elle a souligné qu'un solde de trésorerie positif est crucial pour lancer la mise en œuvre des activités. Elle a ajouté que, bien qu'il s'agisse de la première année de l'exercice biennal et qu'il y ait toujours du retard dans le démarrage des activités, il y a un très bon progrès dans l'exécution financière. En ce qui concerne les consultants, elle a noté que la situation est très bonne et que l'utilisation des fonds du FASM est très limitée à cet égard. Elle a évoqué les progrès réalisés en matière de ressources humaines, où l'on note un certain nombre d'évolutions positives récentes, telles que l'arrivée du nouveau Coordonnateur adjoint, M. Gabino Gonzalez Deogracia, au cours de la première semaine de décembre 2022. Elle a également mentionné l'importance du nouveau poste d'Administrateur principal scientifique et technique, actuellement publié dans Inspira, et a encouragé le Bureau et les Parties contractantes à en parler dans leurs réseaux afin de recevoir de très bonnes candidatures. Elle a ajouté qu'un nouvel organigramme a été préparé pour l'Unité de coordination. En ce qui concerne la rénovation des locaux, elle a fait remarquer que ces travaux sont très importants pour des questions de santé et de sécurité ; les travaux préparatoires sont en cours et l'inauguration devrait avoir lieu en septembre 2023. Enfin, en ce qui concerne les voyages, la Coordinatrice a évoqué la pression accrue en raison des nouvelles règles plus strictes adoptées par le siège du PNUE et a souligné l'importance d'une désignation rapide des participants à la Réunion.

18. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli et pour les informations financières et administratives détaillées. Ils se sont également félicités de l'inclusion de l'empreinte carbone dans les demandes de voyage. Un membre du Bureau a noté l'utilité des réunions

hybrides, le cas échéant, car elles permettent une participation plus large d'experts. Après une discussion sur le rôle du Bureau dans l'orientation du Secrétariat entre les réunions des Parties contractantes, y compris sur la question du recouvrement des arriérés, il a été noté qu'une discussion informelle plus détaillée sur cette question pourrait avoir lieu à la prochaine réunion du Bureau, si le temps le permet. En outre, le Bureau a exhorté le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires et à maximiser les efforts pour le recouvrement des arriérés.

19. Conclusions:

(a) Le Bureau prend note des soldes du fonds au 31 décembre 2021

(b) Le Bureau prend note des états financiers fournis en réponse aux conclusions et recommandations de la 92^e réunion du Bureau demandant le partage des états financiers certifiés et vérifiés dès qu'ils seront disponibles

(c) Le Bureau note avec satisfaction les contributions versées par 12 Parties contractantes pour l'année 2022 et encourage les 10 Parties contractantes qui n'ont pas versé leurs contributions à le faire dès que possible

(d) Le Bureau attire l'attention des Parties contractantes de se conformer à la Procédure 4, paragraphe 2 (b) des Règlements, règles et procédures financiers, qui disposent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée

(e) Le Bureau encourage aux Parties contractantes dont les contributions sont en souffrance de les verser dès que possible ;

(f) Le Bureau soutient les efforts déployés par le Secrétariat et exhorte le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour maximiser le recouvrement des contributions et des arriérés conformément aux Règles et procédures financières ;

(g) Le Bureau prend note du niveau de consommation budgétaire pour l'exercice biennal 2020-2021

(h) Le Bureau prend note de l'état de l'exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de continuer à faire tous les efforts possibles pour en réaliser la pleine mise en œuvre

(i) Le Bureau prend note de l'état des recrutements

(j) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement grec pour la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement grec et de faire rapport du résultat final de ce processus à la prochaine réunion du Bureau

(k) Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les directives actualisées du PNUE relatives aux voyages et prie instamment le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour leur mise en œuvre et d'œuvrer avec les Parties contractantes à garantir le respect des délais de désignation

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

20. La Coordonnatrice a présenté le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.93/6).

21. La Réunion a examiné les questions résumées dans les paragraphes suivants.

- A. Ratification, établissement des rapports et respect des obligations

22. Mr. Ilias Mavroeidis, Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance, a présenté l'état des ratifications et a lancé à nouveau l'appel du Secrétariat aux membres du Bureau, ainsi qu'à toutes les Parties contractantes par l'intermédiaire du Bureau, pour qu'elles ratifient les Protocoles restants de la Convention et en particulier le Protocole « immersions », auquel il manque

une ratification pour entrer en vigueur. La Coordinatrice a également donné de nouvelles informations sur l'état de la mise en œuvre de la Décision IG.25/2 sur le « Comité de respect des obligations », y compris sur la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre. À cette fin, elle a également fait référence à la Réunion de consultation sur les amendements possibles aux procédures et mécanismes de respect des obligations qui aura lieu en ligne en janvier 2023.

23. La membre du Bureau de l'Espagne a indiqué que son pays est en cours de ratification du Protocole offshore et que cette ratification est attendue avant la CdP 23. Elle a également mentionné, à propos du premier cas concernant le respect des obligations par une Partie contractante, que cela a également été une nouvelle expérience d'apprentissage très utile pour l'administration de son pays.

24. La Coordinatrice a porté à l'attention du Bureau que, à la 18^e Réunion du Comité de respect des obligations organisée à Athènes (Grèce) les 29 et 30 juin 2022, certains membres du Comité ont suggéré que des représentants du Comité de respect des obligations assistent en ligne à la réunion des Parties contractantes qui se tiendra en janvier 2023, tandis que d'autres ont proposé qu'au moins un représentant du Comité de respect des obligations soit également invité à assister à la 93^e Réunion du Bureau. Les membres du Bureau sont convenus qu'il n'y avait aucune raison pour que les représentants du Comité de respect des obligations soient présents aux réunions du Bureau, tout en précisant que les membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations doivent participer en tant qu'observateurs à la consultation en ligne sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations prévue en janvier 2023.

25. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à faire des efforts pour la ratification des Protocoles (7 Parties contractantes n'ont pas encore ratifié les amendements au Protocole « immersions » ; 5 Parties contractantes les amendements au Protocole « LBS » ; 14 Parties contractantes le Protocole « offshore » ; 5 Parties contractantes le Protocole « ASP/DB » ; 15 Parties contractantes le Protocole « déchets dangereux » ; 5 Parties contractantes le Protocole « Prévention et situations critiques », et ; 10 Parties contractantes le Protocole GIZC). À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à prendre contact avec le Secrétariat, le cas échéant, pour faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en insistant notamment sur le Protocole « immersions » pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts avec les Parties contractantes respectives pour obtenir la ratification intégrale des Protocoles de la Convention de Barcelone ;

(c) Le Bureau appelle les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2020-2021 avant décembre 2022 et prie instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2012-2013, 2014-2015 (2 Parties contractantes), 2016-2017 (4 Parties contractantes) et/ou 2018-2019 (8 Parties contractantes) sans plus tarder pour achever les rapports relatifs à ces exercices biennaux dans les meilleurs délais ;

(d) Le Bureau félicite le Comité de respect des obligations pour le règlement de la première affaire concernant le respect des obligations par une Partie contractante et le Gouvernement espagnol pour sa coopération constructive au cours de ce processus.

- **B. Principaux mandats de la COP 22**
- - Déclaration ministérielle d'Antalya
- - 2023 MED QSR
- - Désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SO_x
- - La voie à suivre pour les stratégies régionales thématiques de la COP 22
- - Stratégie de gestion des connaissances du PAM
- - Etude prospective MED 2050

- - Stratégie de mobilisation des ressources

26. La Coordinatrice a présenté les progrès réalisés dans le cadre de ces processus importants. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya, elle a noté les liens avec la mise en œuvre du Programme de travail et avec des décisions de la CdP 22. Concernant le QSR MED 2023, elle a mentionné les progrès accomplis avec le soutien de la SMT, des trois projets financés par l'UE et avec les contributions volontaires de la France et de l'Italie à travers des accords signés avec ces deux pays. Elle a ajouté que les réunions du CORMON de mars 2023 donneront l'occasion aux Parties contractantes de voir la première version du rapport du QSR MED, ajoutant que la réunion du CORMON intégrée aura lieu en juin 2023. Concernant l'ECA SOx Med, elle a informé les membres du Bureau de l'état d'avancement du processus dans le cadre de l'OMI, en soulignant l'importance de la ratification de l'annexe VI du MARPOL par toutes les Parties contractantes, et en notant que la Stratégie de mobilisation des ressources tiendra également compte de la mise en œuvre de l'ECA SOx Med. S'agissant des Stratégies régionales thématiques de la CdP 22 et en relation avec la biodiversité, elle a souligné qu'un donateur très important pour la Méditerranée, la Fondation MAVIA, a cessé ses activités et qu'il faudra explorer de nouveaux moyens de financement. Pour ce qui est de la Stratégie de gestion des connaissances du PAM, elle a insisté sur l'importance et la nature évolutive de ce processus, ajoutant que le CAR/INFO prévoit qu'un prototype soit prêt d'ici la fin 2023. Enfin, elle a évoqué les progrès réalisés dans la préparation de la Stratégie de mobilisation des ressources et a fait savoir au Bureau que des informations plus concrètes sur la préparation de l'Étude prospective MED 2050 seront fournies à la prochaine réunion du Bureau.

27. Le Président a remercié les Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya et a noté l'importance pour toutes les Parties contractantes de prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ainsi que pour la mise en œuvre des décisions de la CdP 22. Il a particulièrement remercié le Secrétariat et le REMPEC pour les efforts déployés en vue de la désignation ECA SOx Med. Les membres du Bureau ont également félicité le Secrétariat et le REMPEC pour le travail effectué sur l'ECA SOx Med. En outre, ils ont noté l'importance du QSR MED, ajoutant qu'un temps approprié doit être alloué pour l'examen du document par les Parties contractantes.

28. Conclusions :

(a) Le Bureau prend note des informations fournies sur les principaux mandats de la COP 22 et leur mise en œuvre, et demande au Secrétariat et aux composantes respectives du PAM de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour leur mise en œuvre efficace et opportune, et exhorte les Parties contractantes à participer pleinement et contribuer à la réalisation efficace des activités connexes du Programme de travail 2022-2023 ;

(b) Le Bureau encourage les Parties contractantes à répondre au dernier appel à la communication de données émis par le Secrétariat en septembre 2022, compte tenu de l'importance primordiale de la communication des données de suivi conformément à plusieurs décisions de la COP 19, COP 20 et COP 21, y compris le calendrier de la feuille de route du MED QSR 2023. Le Bureau encourage également les Parties contractantes à donner la priorité à la soumission de leurs données et/ou à l'achèvement du processus de validation du système d'information IMAP de toute urgence ; Le Bureau demande également au Secrétariat de partager avec les Parties contractantes les projets de chapitres préparés du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR) dès que possible afin de laisser suffisamment de temps pour toute mise à jour requise et complément en vue de la préparation de la version finale pour examen par la réunion intégrée des CORMONs en juin 2023 ;

(c) Le Bureau encourage les 4 Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à finaliser l'évaluation de leurs besoins, en consultation avec le REMPEC, et à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'annexe VI de MARPOL en vue de faciliter la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions de SOx (ECA SOx Med), conformément à l'annexe VI de MARPOL, et demande au Secrétariat et au REMPEC, en collaboration avec l'OMI, de soutenir ces processus sur demande ;

(d) Le Bureau encourage les Parties contractantes à participer activement, conformément à une approche commune convenue au préalable, aux délibérations sur les projets d'amendements à la règle 14 et à l'appendice VII de l'annexe VI de MARPOL, liés à la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx, à la 79^e session du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (MEPC 79 - Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) ;

(e) Le Bureau encourage les Parties contractantes à achever leurs Plans d'action nationaux respectifs pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031), en tant que mécanisme important pour intégrer et hiérarchiser les actions nécessaires au niveau national

(f) Le Bureau appelle les Parties contractantes qui exécutent des projets externes et financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour la mise en œuvre nationale de l'IMAP, avec l'appui de plusieurs Composantes du PAM, à tout mettre en œuvre pour fournir et communiquer les données de suivi connexes qui permettront de progresser dans la définition de normes communes aux niveaux régional et sous-régional sur plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'IMAP ;

- C. Collaboration et partenaires

29. La Coordinatrice a mentionné les progrès réalisés en matière de collaboration et de partenaires, notant que la collaboration et la visibilité ont été améliorées en 2022, lorsqu'un grand nombre de réunions et d'événements mondiaux importants ont eu lieu. Elle a ajouté que le Secrétariat avait procédé à l'inscription du PAM en tant qu'observateur à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, afin de permettre aux Composantes du PAM d'y participer, et qu'il était prévu de suivre la même procédure pour la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans, et éventuellement pour la COP de la CCNUCC.

30. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli et les progrès réalisés en matière de partenariats et de collaboration, et ont exprimé leur accord avec la proactivité du Secrétariat pour inscrire le PAM en tant qu'observateur à la COP 15 de la CDB.

31. Un membre du Bureau a suggéré une vérification supplémentaire de la part du Secrétariat concernant une ONG qui a soumis une demande d'accréditation en tant que partenaire du PAM, afin de s'assurer que l'étendue de son travail et son profil sont en totale adéquation avec les objectifs du PAM et de la Convention de Barcelone.

32. Conclusions :

(a) Le Bureau salue le travail du Secrétariat pour l'amélioration de la gouvernance des océans et le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour un impact conjoint sur le terrain ;

(b) Le Bureau salue le travail du Secrétariat en faveur du renforcement de la participation et de l'implication dans les processus mondiaux et de la promotion du profil du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, ses actions et sa contribution à la mise en œuvre des ODD, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens ;

(c) Le Bureau demande au Secrétariat et aux Parties contractantes participant à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique de partager l'expérience méditerranéenne et les engagements pris à Antalya et encourage toutes les Parties contractantes à contribuer aux discussions mondiales, le cas échéant, en vue de maximiser la cohérence avec les actions du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ;

(d) Le Bureau se félicite de la collaboration entre le PNUE/PAM et l'ACCOBAMS et approuve la proposition du Secrétariat quant à la soumission, à la prochaine réunion du Bureau, d'une proposition sur un nouvel accord entre les deux organisations ;

(e) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation, par le Secrétariat, des nouvelles demandes d'accréditation en tant que partenaires du PAM soumises par le Centre national de la mer et du droit maritime de l'Université d'Ankara (DEHUKAM), Enaleia et L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme (SII), et demande au Secrétariat de les soumettre aux Coordonnateurs du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

(f) Le Bureau demande au Secrétariat de poursuivre l'examen concernant la candidature d'AMWAJ Alliance/REVOLVE Mediterranean pour l'accréditation en tant que partenaire du PAM, et d'étudier de plus près la portée de cette organisation, et de s'y référer éventuellement lors de la prochaine réunion du Bureau ;

(g) Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de renouveler l'accréditation en tant que Partenaires du PAM des organisations « Youth Love Egypt » et « Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement » suite aux candidatures soumises par ces organisations, et demande que le Secrétariat les soumette aux Coordonnateurs du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation.

- D. Information, communication et sensibilisation

33. À la suite d'informations du Secrétariat concernant les activités d'information et de communication, où des progrès importants ont été réalisés, le Bureau a salué le travail proactif du Secrétariat en matière de sensibilisation, de communication et de plaidoyer, en particulier au vu du grand nombre de réunions et d'événements internationaux et régionaux de l'exercice biennal.

34. Conclusions:

(a) Le Bureau salue les efforts en matière d'information et de sensibilisation dans les principales réunions et événements internationaux et régionaux, mettant également en œuvre le programme pertinent de la nouvelle Stratégie à moyen terme, et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts en ce sens sur la base des objectifs de la Stratégie de communication du PAM et des décisions pertinentes de la COP 22

- E. Voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la COP

35. Le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance a présenté les travaux du Secrétariat sur les voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la CdP et a expliqué la marche à suivre proposée.

36. Les membres du Bureau sont convenus que la meilleure façon d'aller de l'avant était de conserver la structure d'établissement de rapports telle qu'elle était jusqu'à présent (puisque'elle montre l'éventail des efforts et des activités du système PAM), en conservant le niveau de détail, mais en essayant d'améliorer la cohérence et la rationalisation. Ils ont souligné que ce qui pourrait être modifié, c'est la présentation du rapport pendant les réunions du Bureau, en utilisant une présentation PowerPoint avec des graphiques, des images et, le cas échéant, de courtes vidéos, pour la rendre plus vivante.

37. Conclusion :

(a) Le Bureau a exprimé son soutien à l'approche actuelle en matière de rapportage avec un effort plus cohérent pour améliorer la rationalisation. Le Bureau a également demandé au Secrétariat de soutenir la présentation des rapports lors des réunions du Bureau avec des éléments visuels tirés des principales activités du programme de travail

- F. Proposition visant à renforcer la structure institutionnelle du PNUE/PAM sur le changement climatique

38. La membre du Bureau de Türkiye a présenté la proposition soumise par son pays (voir le document d'information UNEP/MED BUR.93/Inf.6) de renforcer la structure institutionnelle du

PNUE/PAM sur le changement climatique par la création d'un Centre d'activités régionales (CAR) pour le changement climatique du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Elle a ajouté qu'il a été proposé que l'éventuel nouveau centre soit hébergé à Ankara, au sein d'un institut relevant de l'Université d'Ankara, qui est compétent en matière de changement climatique et de milieu marin. Elle a indiqué que la région méditerranéenne, confrontée aux impacts de plus en plus catastrophiques du changement climatique, a besoin d'une action urgente et efficace, et que le système PAM-Convention de Barcelone doit être équipé de manière adéquate pour faire face à cette urgence. Elle a souligné que la Türkiye a demandé au Secrétariat que la proposition soit soumise aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour qu'elles l'examinent à la Réunion des Points focaux du PAM et pour une éventuelle approbation à la 23^e Réunion des Parties contractantes.

39. Les membres du Bureau ont soutenu la proposition de la Türkiye, notant que la Méditerranée est un point chaud pour le changement climatique. Ils ont ajouté que la seule préoccupation était les coûts associés et ont souligné la nécessité pour la Türkiye de couvrir toutes les dépenses de l'éventuel nouveau centre, comme cela a été fait pour d'autres Centres d'activités régionales par le passé. Le Bureau s'est donc prononcé en faveur de la soumission de la proposition pour examen et approbation éventuelle par les Parties contractantes, conformément au Règlement intérieur.

40. La Coordinatrice a remercié la Türkiye pour cette proposition exhaustive, notant le soutien de tous les membres du Bureau et la demande de prise en charge des coûts par la Türkiye. Elle a ajouté qu'il est également nécessaire de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement avec les CAR existants du PNUE/PAM. Elle a également ajouté que les prochaines étapes devraient inclure un examen de la proposition par le Secrétariat par rapport au Règlement intérieur et à l'inclusion de ce point dans l'ordre du jour provisoire de la Réunion des Points focaux du PAM, avec un document de travail soumis par la Türkiye à la Réunion des Points focaux du PAM.

41. Conclusion :

(a) Le Bureau accueille favorablement la proposition de la Türkiye concernant la création d'un centre d'activités régional sur le changement climatique, compte tenu de la nécessité d'aider les Parties contractantes à faire face au changement climatique dans la région et soulignant que les coûts de fonctionnement de ce nouveau centre éventuel seront entièrement financés par le pays hôte. Le Bureau a demandé au Secrétariat de suivre les règles de procédure respectives concernant la soumission de cette proposition à la réunion des Points focaux du PAM pour examen

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

42. Le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance a présenté le « Calendrier provisoire des réunions et des principaux événements internationaux du PNUE/PAM » (UNEP/MED BUR.93/Inf.3) et a brièvement évoqué les principales réunions et manifestations jusqu'à la fin de l'exercice biennal. La Coordinatrice a noté que le calendrier pour 2023 est très exigeant, d'autant plus qu'il s'agit d'une année de CdP, ajoutant que certaines réunions se déroulent par téléconférence, tandis que la plupart des réunions ont lieu en présentiel, comme le reflète également le Programme de travail. Elle a précisé que les réunions en présentiel offrent plus de possibilités d'interaction et a ajouté que toutes les Parties contractantes n'ont pas le même accès aux moyens techniques.

43. La représentante de la Slovaquie a noté que les dates de la CdP 23 posaient quelques problèmes, étant donné que les dates de la COP 28 de la CCNUCC ont changé et qu'il y a maintenant un chevauchement avec la CdP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ; elle a demandé d'étudier la possibilité de tenir la CdP 23 en janvier 2024. La Coordinatrice a expliqué qu'il n'est pas possible de tenir la CdP 23 en 2024, car cela retarderait la mise en œuvre du Programme de travail, compromettant ainsi sa mise en œuvre effective et complète. Après la discussion qui s'en est suivie, il a été décidé de maintenir les dates de la CdP 23 telles qu'elles avaient été fixées à l'origine, tandis que le Secrétariat assurera le suivi des dates, surveillera également tout changement futur des dates de la

COP de la CCNUCC, et en informera le Bureau. Il a été ajouté que tous les efforts seront fournis pour assurer une participation de haut niveau, y compris en affinant le segment de haut niveau de la CdP afin de ne pas coïncider avec le segment de haut niveau de la COP de la CCNUCC.

44. La membre du Bureau de Türkiye a informé le Bureau de l'offre généreuse du gouvernement de son pays d'accueillir la prochaine Réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023 à Istanbul. La Coordinatrice a remercié la représentante de la Türkiye pour cette offre généreuse et a indiqué que, conformément au Règlement intérieur, le pays qui accueille une telle réunion devra prendre en charge certains coûts, notamment le lieu de réunion et certaines dépenses supplémentaires supportées par le Secrétariat.

45. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note du changement des dates de la COP 28 de la CCNUCC, qui coïncide désormais avec les dates de la COP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, qui se tiendra à Portoroz, Slovénie, du 4 au 8 décembre 2023. Le Bureau convient de conserver les dates initialement proposées pour la COP 23 et demande au Secrétariat de suivre de près les développements concernant la COP 28 de la CCNUCC et en particulier son segment de haut niveau, afin d'affiner la date du segment de haut niveau de la COP 23 afin de minimiser tout impact possible sur la participation de haut niveau

(b) Le Bureau prend note de la proposition de la Türkiye d'accueillir la prochaine réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023 à Istanbul.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 94^{ème} réunion du Bureau

46. Le Bureau a discuté des dates possibles de la prochaine Réunion du Bureau et a accepté que la prochaine Réunion ait lieu les 20 et 21 juin 2023 à Izola (Slovénie), conformément à l'offre généreuse du représentant de la Slovénie.

47. **Conclusion :**

(a) Le Bureau se félicite des informations fournies par la Slovénie sur la 94^e réunion du Bureau, qui se tiendra à Izola, Slovénie, les 20 et 21 juin 2023.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

a) Résultats de l'audit du PNUE/PAM

48. La Coordinatrice a évoqué les résultats du récent audit du PAM/PNUE, notant qu'ils étaient très bons et qu'ils ne contenaient que trois recommandations, qu'elle a présentées aux membres du Bureau. En ce qui concerne la recommandation de « suivre efficacement et rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de toutes les décisions thématiques de la Conférence des Parties afin de renforcer la responsabilisation et de veiller à ce que les décisions soient mises en œuvre en temps opportun », il a été indiqué que cela est mis en œuvre par le nouveau format du document « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* » qui comprend également les activités du PdT. Le Président du Bureau a suggéré que cela pourrait être amélioré davantage si le chargement (pourcentage d'achèvement) des activités était également inclus dans ce document.

b) Préparation de la CdP 23

49. La représentante de la Slovénie a indiqué que la CdP aura lieu à Portoroz et que le lieu a déjà été réservé pour la période du 4 au 8 décembre 2023. Il a été ajouté que le Secrétariat et le pays hôte sont en étroite collaboration pour la préparation de l'accord avec le pays hôte pour la CdP 23. La Coordinatrice a ajouté qu'à sa réunion avec le ministre slovène de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, en marge de la COP 27 de la CCNUCC, ils ont discuté des préparatifs et du thème principal de la CdP et a ajouté que le Secrétariat viendra à la prochaine Réunion du Bureau avec une proposition concrète sur le thème. Le pays hôte préparera une brève note conceptuelle sur le

thème et les principaux éléments de la déclaration, tandis que les membres du Bureau ont été encouragés à réfléchir également de leur côté aux questions à discuter au niveau ministériel, afin d'avoir une discussion efficace à la 94^e Réunion du Bureau.

50. Le Président du Bureau a fait référence à l'approche « troïka » utilisée par d'autres organismes, tels que le G20 et le G7, et a suggéré que le système PAM-Convention de Barcelone utilise une approche similaire, avec la participation au Bureau de la dernière présidence et de la prochaine présidence, ainsi que de la présidence en exercice. Les membres du Bureau ont discuté de la question, précisant que la prochaine présidence participe déjà d'office au Bureau, et que si la dernière présidence participe également, le mandat du Bureau devra être modifié, y compris éventuellement le nombre de membres du Bureau. Il a été ajouté qu'il faudrait veiller à maintenir une représentation géographique équilibrée. La réunion est convenue que le Secrétariat devrait prendre note de la discussion et préparer une proposition pour la prochaine Réunion du Bureau.

c) Mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique

51. La membre du Bureau de Türkiye a donné un aperçu du processus de négociation du nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, et a proposé de mettre en place un Groupe de travail informel des Parties contractantes, facilité par le Secrétariat, pour permettre la coordination entre les représentants des Parties contractantes pendant les négociations. Elle a noté qu'il est important de créer un tel Groupe de travail puisque le système PAM-Convention de Barcelone a une riche expérience sur la question et aussi parce que les mers régionales font partie du processus de négociation. Elle a ajouté que la Türkiye est prête à soutenir et à diriger ce Groupe de travail.

52. Les membres du Bureau ont approuvé cette proposition afin d'avoir une approche coordonnée, tout en notant que les déclarations des Parties contractantes aux réunions de ce processus ont un caractère individuel. La Coordinatrice a précisé que le Secrétariat peut envoyer une lettre aux Points focaux du PAM pour demander le nom de leur représentant dans le processus de négociation afin d'engager une discussion entre les représentants des Parties contractantes. Elle a ajouté que le travail se fera de manière virtuelle et que le Secrétariat sera heureux de participer aux travaux du Groupe de travail et de les faciliter.

53. Conclusions

(a) Le Bureau est d'accord avec la proposition de la Türkiye d'établir un groupe de travail informel pour permettre la coordination entre les représentants des Parties contractantes lors des négociations du nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique. La réunion est convenue que le Secrétariat informera les Parties contractantes de ce processus et prendra des mesures pour soutenir ses fonctions de coordination en vue de faciliter des apports coordonnés, le cas échéant, au processus mondial

(b) Le Bureau, après un échange de vues sur les voies et moyens d'améliorer le partage d'expériences et de bonnes pratiques d'un exercice biennal à l'autre, demande au Secrétariat de faire une proposition pour examen lors de la prochaine réunion du Bureau qui permettrait la contribution de l'ancienne Présidence aux réunions du Bureau selon une approche de troïka, tout en maintenant un équilibre géographique équitable dans la représentation du Bureau conformément à l'article 19 de la Convention de Barcelone.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et les Recommandations

54. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions telles qu'elles figurent dans le présent rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

55. La Réunion a été clôturée par le Président le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14 h 30 (UTC+2).

Annexe I
Liste des participants

**MEMBERS OF THE BUREAU AND ADVISORS/MEMBRES DU BUREAU ET
CONSEILLERS**

**TURKIYE / TURKIYE
(PRESIDENT)**

Prof. Mehmet Emin Birpınar
Deputy Minister
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Eyyüp Karahan
General Director
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Nazan Özyürek
Head of Department
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Mehmet Tamer Çobanoğlu
Expert
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Prof. Hakan Karan
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Berilşah Kocabiyik
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Busra Deniz
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

**LIBYA / LIBYE
(VICE-PRESIDENT)**

Dr. Ibrahim Alarabi Munir
Minister of Environment

**SLOVENIA / SLOVENIE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Nataša Bratina
Ministry of Environment and Spatial Planning

**SPAIN / ESPAGNE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Itziar Martin Partida
Deputy General Director
Ministry of Ecological Transition

**TUNISIA / TUNISIE
(VICE-PRESIDENT)**

Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou
Administrateur de l'Unité Changement Climatique
Office National de l'Assainissement

Ministère de l'Environnement

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZEGOVINE
(RAPPORTEUR)**

Mr. Senad Oprasic
Head Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

OBSERVER

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Anna Bobo Remijn
Senior Policy Officer
Directorate-General for the Environment
European Commission

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN / SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Ms. Tatjana Hema
Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer-Governance

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en mars – octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques :

- a) Ratification, rapports et respect des obligations
- b) Mandats-clés de la CdP22 :
 - Déclaration ministérielle d'Antalya
 - QSR MED 2023
 - Désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions de SOx
 - Voie à suivre concernant les stratégies régionales thématiques de la CdP 22
 - Stratégie de gestion des connaissances du PAM
 - Étude prospective MED 2050
 - Stratégie de mobilisation des ressources
- c) Collaboration et partenaires
- d) Information, communication et plaidoyer
- e) Voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la CdP
- f) Proposition visant à renforcer la structure institutionnelle du PNUE/PAM sur le changement climatique

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 94ème réunion du Bureau

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

- a) Résultats de l'audit du PNUE/PAM
- b) Préparation de la CdP 23
- c) Mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique

Point 9 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion